

# BAREME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017  
La délivrance d'une note est obligatoire



## Barème transaction sur immeuble à usage d'habitation

Tarif forfaitaire en euros TTC à la charge du vendeur

Montant de la vente				Honoraires TTC	Montant de la vente				Honoraires TTC
De	0 €	à	41 000 €	3 500 €	De	120 001 €	à	137 000 €	6.20 %
De	41 001 €	à	46 000 €	8.50 %	De	137 001 €	à	152 000 €	6.00 %
De	46 001 €	à	53 000 €	8.40 %	De	152 001 €	à	168 000 €	5.90 %
De	53 001 €	à	61 000 €	8.30 %	De	168 001 €	à	183 000 €	5.80 %
De	61 001 €	à	69 000 €	8.20 %	De	183 001 €	à	198 000 €	5.70 %
De	69 001 €	à	76 000 €	8.10 %	De	198 001 €	à	213 000 €	5.60 %
De	76 001 €	à	91 000 €	7.00 %	De	213 001 €	à	229 000 €	5.50 %
De	91 001 €	à	105 000 €	6.50 %	De	229 001 €	à	250 000 €	5.40 %
De	105 001 €	à	120 000 €	6.30 %	De	250 001 €	à	+	5.30 %

Spécialisation dans la vente du domaine agricole, céréalier, élevage/polyculture : 6% TTC

**L'étude comparative de marché : 150.00 € HT, soit 180.00 € TTC**

(selon le taux de TVA en vigueur, si celui-ci venait à varier en plus ou en moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière)

## Barème de location

Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

LOYER TTC DE 0 à 450 €/MOIS			LOYER TTC 751 à 1 050 €/MOIS		
<b>Honoraires propriétaire</b>	10% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction du bail : 7% - Etat des lieux : 2%	<b>Honoraires propriétaire</b>	8% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction du bail : 5% - Etat des lieux : 2%
<b>Honoraires locataire</b>	9% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 7% Etat des lieux : 2%	<b>Honoraires locataire</b>	7% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - Etat des lieux : 2%

LOYER TTC DE 451 à 750 €/MOIS			LOYER TTC AU DELA DE 1 051 €/MOIS		
<b>Honoraires propriétaire</b>	9% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction du bail : 6% - Etat des lieux : 2%	<b>Honoraires propriétaire</b>	7% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction du bail : 4% - Etat des lieux : 2%
<b>Honoraires locataire</b>	8% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 6% - Etat des lieux : 2%	<b>Honoraires locataire</b>	6% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 4% - Etat des lieux : 2%

PARKING ET GARAGE		BAIL COMMERCIAL	
20% TTC du loyer annuel		25% TTC du loyer annuel	
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire		Honoraires à la charge exclusive du locataire	

**Honoraires de gestion : de 5% à 9% HT des sommes encaissées, en fonction du dossier étudié**

(selon le taux de TVA en vigueur, si celui-ci venait à varier en plus ou en moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière)

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**